

MaPrimeRénov' : une aide pour la rénovation énergétique désormais ouverte à tous

Lancée le 1^{er} janvier 2020, **Ma prime Rénov'** est une aide qui encourage la rénovation énergétique des logements. Avec son enveloppe de 2 milliards d'euros sur deux ans, elle permet aux propriétaires qui occupent leur logement de réaliser des travaux de rénovation énergétique en garantissant plus de confort, une réduction de la facture énergétique et moins d'émissions de gaz à effet de serre.

MaPrimeRénov', c'est quoi ?

- *MaPrimeRénov' fusionne le Crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) et les aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) « Habiter mieux agilité »*
- *Elle est dorénavant accessible à tous les propriétaires et copropriétaires, occupants ou bailleurs, à partir du 1er janvier 2021, ou dès le 1er octobre 2020 avec signature d'un devis.*
- *Versée à la fin de travaux, elle est attribuée sans conditions de ressources, pour certains types de travaux réalisés par un artisan reconnu garant de l'environnement (RGE).*

« A partir du 1^{er} octobre 2020, MaPrimeRénov' devient accessible à l'ensemble des propriétaires, quels que soient leurs revenus, qu'ils occupent leur logement ou qu'ils mettent en location. Nous avons également souhaité ouvrir l'aide aux copropriétés qui, en dehors des plus fragiles, ne bénéficiaient pas jusqu'ici de soutien public. Les travaux faisant l'objet d'un devis à compter du 1^{er} octobre seront éligibles aux nouvelles modalités de l'aide » _ *Emmanuelle Wargon, Ministre déléguée auprès de la ministre de la Transition écologique, chargée du Logement.*



Comment bénéficier de MaPrimeRénov' ?

Étape 1

Je repère mon profil

- A chaque catégorie de revenus est associée une couleur
- Je peux vérifier mon profil sur Simul'aides

Étape 2

Je vérifie les travaux éligibles et les aides auxquelles j'ai droit selon mon profil

- Je m'assure que mes travaux sont éligibles
- Je m'informe sur le montant de l'aide auquel je peux prétendre

Étape 3

Je demande MaPrimeRénov'

- Je crée mon compte
- Je dépose ma demande de subvention

Vérifier mon profil sur Simul'aides

Comment se passe le versement de MaPrimeRénov' ?

MaPrimeRénov' est versée en une fois, dès la fin des travaux, pour faciliter leur financement. Une avance de frais peut être accordée afin d'aider à régler l'acompte des travaux. Il est également possible de mandater quelqu'un (proche, artisan agréé...) pour faciliter les démarches.

Pour plus d'informations et demandes, [rendez-vous ici.](#)